

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Nous avons dit que M. Armand, chargé d'affaires de France à Rome, avait échangé avec le cardinal Antonelli les ratifications du traité de commerce conclu entre le gouvernement de l'Empereur et le Saint-Siège. Le *Moniteur du soir* dit à ce sujet :

« Ce traité ne constitue pas un simple changement de tarifs. C'est une réforme économique qui associe les Etats pontificaux aux principes de liberté commerciale inaugurés en 1860 par la France et par l'Angleterre, et destinés à devenir en Europe, ainsi que dans le Nouveau-Monde, la règle générale des échanges internationaux.

« Déjà le Saint-Siège avait donné son adhésion à la convention monétaire existant entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, et l'on ne peut que féliciter la cour de Rome d'entrer ainsi dans la voie des améliorations pratiques. »

On a beaucoup remarqué les lignes suivantes d'une correspondance adressée de Florence au *Moniteur*, à l'occasion de l'arrestation de Garibaldi :

« ... Toutefois l'erreur de l'agitation italienne et la secousse, tant faible soit-elle, qui en est résultée, ne sauraient être des avertissements perdus.

« Elles témoignent qu'en des conjonctures différentes il pourrait y avoir de plus sérieux inconvénients à ce que l'agitation révolutionnaire vint essayer de trancher violemment une question qui sans doute est susceptible de

recevoir une solution définitive, si des deux parts on veut bien chercher, avec une bonne foi et une abnégation égales, les bases possibles d'une conciliation. »

On mande de Florence, le 2 octobre :

Les nouvelles données par les journaux et par les correspondances particulières relativement au mouvement qui s'est produit dans la province de Viterbe, sont contradictoires. Jusqu'à présent, on ne signale aucun conflit important. Les insurgés continuent à occuper quelques petites localités. Beaucoup d'arrestations auraient eu lieu à Rome, où l'on a pris des mesures pour prévenir des troubles. Hier, de nouvelles troupes italiennes sont encore parties pour la frontière.

Des avis des frontières pontificales assurent que la nouvelle du passage de bandes garibaldiennes a été grandement exagérée. Il n'est passé qu'un petit nombre d'individus isolés et sans armes. Du reste, il était impossible d'empêcher ce passage, malgré l'active surveillance des autorités locales et de la troupe.

Les mêmes avis annoncent que le mouvement ne prend pas de grandes proportions et qu'il touche presque à sa fin. En effet, plusieurs des individus passés dans la province de Viterbe et qui étaient déjà à Acquapendente, ont pris le parti de revenir sur leurs pas, faute de direction et de ressources, et se sont présentés au commandant des troupes italiennes à San Casciano pour pouvoir rentrer dans leurs foyers.

La 4^e page de la *Gazette officielle*, de Florence contient une nouvelle importante. Le

ministère de la guerre du royaume d'Italie a ouvert un concours pour la fourniture de 300,000 fusils se chargeant par la culasse.

La *Nazione*, du 29, a reçu de Rome la communication du manifeste ci-après :

» Romains,

« Le gouvernement du royaume d'Italie a adopté de grandes précautions militaires pour empêcher la violation de ses obligations internationales. Les éventualités contre lesquelles sont adoptées ces précautions, ne sont jamais entrées dans notre programme, et fidèles à nos convictions formulées dans tous nos actes, nous devons décliner, à l'égard de ces éventualités, toute responsabilité.

« Mais si le gouvernement italien les combat au nom des engagements contractés dans la convention de septembre, nous devons nous borner à écarter les équivoques en ce qui nous concerne : notre devoir ne saurait aller au-delà. Si notre esprit nous oblige à désapprouver de tels desseins, dans le cas où ils viendraient à se réaliser, notre cœur ne nous permet pas d'oublier que ceux qui nous viendraient en aide sont nos frères, sont d'ardents patriotes.

« Que faire donc en face de telles éventualités ? Devrons-nous nous associer à des faits non conformes à notre programme ou exiger que le grand parti libéral romain demeure impassible ? Qu'il garde et maintienne son organisation impénétrable et qu'il laisse les forces vives du pays disséminées dans deux camps sinon hostiles, du moins étrangers l'un à l'autre ? — Ni l'un, ni l'autre.

« Après mûre réflexion, nous avons dû décider de nous tenir à l'écart pour ne pas faire obstacle. La charité citoyenne ne cessera pas un seul instant, nous en sommes certains, de donner son obole pour venir en aide à la misère des frères nombreux qui, de tant de manières différentes, se trouvent être en butte aux persécutions du gouvernement.

« Rome n'a jamais pris à la légère son devoir vis-à-vis de tous ses fils bien méritants, et la commission spéciale, qui fait partie depuis longtemps de notre organisation, ne voudra pas assurément refuser l'aliment de contribution périodique et extraordinaire à cette œuvre philanthropique. Elle continuera de l'exercer avec l'aide des chefs du parti libéral.

« Telles sont les mesures réclamées par une situation qui ne nous permet de prendre aucun autre parti, si nous ne voulons pas nous mentir à nous-mêmes, ou bien opposer une force inexorable d'inertie au courant du patriotisme qui bat en ruine le dernier rempart de la tyrannie sacerdotale.

« La résolution que nous annonçons de rendre leur liberté complète à ceux qui peuvent prendre part à une entreprise à laquelle nous ne pouvons nous associer, aura pour effet d'empêcher que cette entreprise, si elle est inévitable, ne manque, par notre faute, de prendre tout le développement dont elle est susceptible.

« Sûrs d'avoir interprété, dans l'esprit du patriotisme le plus sincère, le besoin actuel du pays, nous nous tournons vers tous ceux qui aiment vraiment la patrie, et disposés à faire, en tant qu'individus, tous nos efforts

FABLETTON.

LISA

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

Heureusement pour la jeune fille — heureusement, dans une certaine mesure, — elle avait une compagne dont la vie était une leçon quotidienne. Les leçons profitent toujours : peu, si on ne les écoute pas ; beaucoup, si on les écoute. Cette compagne que, selon l'ordre des temps, il eût fallu nommer plus tôt, s'appelait Lisa. — Lisa comment ? — C'est ce que nul ne savait, ce qu'elle ne savait pas elle-même. Ce qu'on savait, le voici : deux mois après la mort du baron Antoine d'Arsoix, le 20 novembre 1852, arriva à Cerqueux, venant de Saint-Petersbourg, un certain Jean Maubert, valet de confiance du baron. Il rapportait les livres, les papiers, les bijoux de son maître, et, en outre, amenait une petite fille âgée d'un an, et issue, disait-il, d'un mariage secret du baron d'Arsoix avec une jeune Russe, morte trois mois après avoir donné le jour à son enfant.

Maubert fut bien reçu à Cerqueux, Mme d'Arsoix le combla d'attentions et l'entretint longuement. Dès le lendemain de son arrivée, il fut placé à la tête des gens de service de la maison comme une sorte de majordome. On le servait à part à l'office ; aucun de ses camarades n'eut permission de lui parler autrement que chapeau bas et en l'appelant « Monsieur Maubert. » De son côté, il prit des airs et devint peu communicatif. Seulement il disait à qui voulait l'entendre que l'enfant amenée par lui n'avait pas un état civil régulier, que le mariage clandestin du baron se trouvait encore dépourvu des formalités légales lorsque la mort était venue frapper la jeune mère. On le crut facilement, il ne se contredisait point, il ne s'était pas expliqué le premier jour, et voilà tout. D'ailleurs, jamais on n'avait eu de nouvelles de ce mariage, imparfait tout au moins ; s'il eût existé ; la famille de la jeune femme se fût occupée de l'enfant après la mort du baron. Bref, les commentaires là-dessus prirent fin au bout de huit jours, — à cette époque Mme d'Arsoix ne sortait pas de Cerqueux, — ils n'eurent pas d'écho au dehors.

La petite fille s'appelait Elisabeth. Mme d'Arsoix, trouvant ce nom beaucoup trop long, l'appelait

Lisa. Puis elle la mit en sevrage dans une ferme : mais, dès le lendemain, Maubert, qui n'avait pas été prévenu, courut chercher l'enfant, et la rapporta au château. Mme d'Arsoix ne fit que rire d'un acte qui eût valu à tout autre serviteur un congé immédiat. Elle consentit même à ce que Lisa fût élevée avec sa propre fille. « Ce bon Maubert, disait-elle parfois, est un modèle de fidélité, il croit revoir son maître en cette pauvre enfant : oh ! je l'approuve. . . Pourquoi faut-il que le maître lui-même n'ait pas su être vraiment père ? »

Dix années s'écoulèrent ; Flavie et Lisa partageaient des soins presque égaux : seulement Flavie venait au salon, Lisa n'y paraissait jamais. A cela près, elles étaient traitées comme deux cousines. Si quelque nouveau venu au château demandait qui était cette enfant aux blonds cheveux qu'il avait vu jouer dans le jardin avec la belle Flavie :

« C'est la fille de ce pauvre Antoine, répondait Mme d'Arsoix ; je voudrais pouvoir dire : C'est ma nièce. . . »

Les questions s'arrêtaient là, on se contentait de louer. « Il est bien rare, disait-on, de voir tant de générosité. Mme d'Arsoix couvre de son large manteau d'honneur la faute de son beau-frère. »

Cependant, Maubert, déjà peu maniable dans les premiers temps, était devenu peu à peu d'une insolence extrême : il ne remplissait pas ou remplissait trop ses fonctions de majordome, s'arrogeait le droit de renvoyer les domestiques, se faisait servir dans sa chambre, entretenait une meute, chassait du matin au soir ; tout le monde tremblait devant lui. Mme d'Arsoix elle-même l'évitait ; Flavie s'enfuyait à son approche, Lisa lui répondait avec crainte. Néanmoins, il paraissait toujours avoir de la sollicitude pour cette dernière et ne souffrait pas qu'on lui parlât cavalièrement.

Un matin, une couche à melons qu'il avait prise sous sa haute protection — ce légume lui tenait au cœur, — il vit un endroit de la couche ravagé par des mains téméraires.

« Jacques, cria-t-il à un aide-jardinier occupé à bêcher non loin de là, qui a touché à mes melons ? »

— M'est avis, monsieur Maubert, que ça pourrait bien être mamzelle Flavie et la petite Lisa.

— La petite Lisa !... maître Jacques, vous pourriez dire mamzelle, sans vous écorcher la bouche.

— Ma fine, elle n'est guère pu mamzelle que je ne suis monsieur.

dans le sens des aspirations nationales, nous criions avec eux : Vive Rome libre ! Vive l'Italie unie !

» Rome, 22 septembre 1867.

» LA JUNTE NATIONALE ROMAINE »

Plusieurs journaux reproduisent un article du *Journal de Saint-Petersbourg* sur les affaires de Crète et semblent en induire les dispositions hostiles de la Russie.

Comme de raison, on ignore encore le sens précis de la réponse que le général Ignatieff a rapportée de Crimée. Mais nous ne croyons pas nous tromper en disant que ce n'est ni la paix, ni la guerre. La Russie ne tirera pas le canon en Orient, à moins que la guerre n'éclate entre la France et la Prusse. Seulement, en attendant, cette puissance continuera à faire jouer la mine en Bulgarie, jusqu'à ce que l'explosion s'en suive.

La Prusse fait en ce moment des efforts considérables pour le développement de sa marine. D'après une déclaration faite par l'amiral Jachmann, dans la séance du Reichstag du 1^{er} octobre, un mémoire sur ce sujet sera prochainement présenté au conseil fédéral. En même temps, il sera fait une demande de crédit extraordinaire pour la flotte fédérale.

On écrit de Francfort que le nouveau conseil municipal et le Sénat vont être invités sous peu à envoyer une députation à Berlin, pour débattre avec le gouvernement les conditions de la future situation financière de la ville.

On écrit de Vienne, le 2 octobre :

Vingt-cinq évêques et archevêques, réunis à Vienne, ont présenté à l'empereur une longue adresse exposant l'origine historique et la nécessité du concordat, repoussant le reproche fait à la législation autrichienne d'être intolérante à l'égard des chrétiens non catholiques, énumérant et réfutant les griefs formulés par tous les partis qui combattent le mariage chrétien et l'école chrétienne.

Les signataires de l'adresse placent avec confiance leur juste cause sous la protection de l'empereur.

Le comité de la guerre a repoussé une proposition du ministre de la guerre tendant à autoriser le gouvernement à lever les sept classes du contingent (au lieu de trois).

Le comité a accepté le principe que le gouvernement n'est autorisé à prendre cette mesure qu'en cas de guerre.

On lit dans la *Nouvelle Presse libre*, du 30 septembre, que M. de Beust a été appelé à Ischl auprès de l'empereur d'Autriche et s'y est rendu avant-hier soir. Il a dû revenir hier.

Le même journal annonce que les divers

bruits d'après lesquels le gouvernement mexicain aurait tantôt refusé, tantôt consenti à remettre le corps de l'empereur Maximilien au vice-amiral Tegelhoff, doivent être rectifiés en ce sens que le corps sera livré, non à l'Autriche, mais aux Etats-Unis.

Il paraît tout-à-fait décidé que le grand-vizir Aali-Pacha se rendra personnellement en Crète, afin d'étudier la situation de ce pays et la mesure dans laquelle le bénéfice de l'autonomie peut lui être applicable.

L'empire ottoman se dégage ainsi peu à peu des vieilles coutumes. Le sultan vient de parcourir l'Europe, et voici maintenant le grand-vizir qui va remplir une mission dans l'intérieur de l'empire, ce qui jamais n'avait eu lieu.

On écrit de Manchester, à l'*Express*, que la gravité de la position ne diminue pas, il règne un grand malaise.

Le bruit court que lors du premier jour de l'interrogatoire des fenians, des moitiés de briques et autres projectiles avaient été lancés dans la galerie du tribunal.

Quelques-uns des meneurs les plus déterminés sont encore en liberté. Six autres prisonniers ont été amenés devant les juges.

On écrit de Manchester, à l'*Express*, que les esprits sont beaucoup plus calmes, mais qu'avec une population irlandaise de 60,000 à 80,000 hommes et avec des fenians dans presque tous les rangs de la société, il reste toujours un sentiment de méfiance. Il y a eu lundi soir une nouvelle scène au tribunal; quelques-uns des prisonniers se plaignaient d'avoir été privés de leur défenseur, M. Ernest Jones.

On lit dans la *France* :

Il y a eu mercredi un moment de panique à la Bourse sous l'influence de nouvelles alarmantes, vivement répandues et habilement exploitées.

Ces bruits portaient sur la santé de l'empereur, sur la conclusion d'une alliance menaçante entre la Prusse et l'Italie, sur un prétendu ultimatum formulé par le cabinet de Berlin.

Vers la fin de la Bourse, l'émotion s'était déjà calmée. Avons-nous besoin de dire que rien ne la justifiait ?

Nos dépêches de Biarritz annoncent que la santé de Leurs Majestés est excellente.

L'alliance prusso-italienne a été vingt fois affirmée et vingt fois démentie. Aucun fait nouveau n'est venu la confirmer aujourd'hui.

Quant à l'ultimatum attribué à la Prusse vis-à-vis de la France, nous n'en savons pas un mot, et nous nous demandons sur quoi il pourrait porter.

Au milieu des mille bruits contradictoires qui ont été mis en circulation et qui ont ex-

citée une vive émotion dans le public financier, on a prétendu que M. Rattazzi avait fait une déclaration de nature à alarmer sur les rapports de l'Italie et de la France,

Nous pouvons affirmer que ce bruit est sans fondement.

Une dépêche télégraphique résume en ces termes un article de la *Gazette de la Croix*, qui a vivement impressionné la bourse :

« La *Gazette de la Croix* publie un article contre la presse française. L'article insiste sur ce point que maintenant la presse officieuse elle-même éclate unanimement en menaces contre la Prusse. La *Gazette* soutient en outre que le gouvernement français augmente sans relâche ses armements. Elle proteste solennellement contre toute intervention. Elle exprime l'espoir que la France sera plus circonspecte que ces journaux belliqueux, et elle termine en déclarant que, dans le cas contraire, la Prusse est prête à relever tout défi. »

La *Sentinelle toulonnaise* nous apprend que depuis quelque temps l'arsenal de Mourillon livre une grande quantité de bois de construction aux forges et chantiers de la Seyne, qui se sont chargés de fournir à l'Etat, à des conditions très-avantageuses, quatre canonnières et deux batteries flottantes cuirassées qui seront, dit-on, d'un type excessivement remarquable.

Plus loin, la même feuille ajoute :

« Après avoir terminé son désarmement et changé ses chaudières, le vaisseau cuirassé à éperon le *Magenta*, en catégorie de réserve à Cherbourg, va recevoir de nouvelles instructions et sera réarmé avec de nouveaux canons d'un calibre extraordinaire. On sera, dit-on, obligé de condamner la batterie basse de ce navire afin de le mettre en état de supporter le poids de sa nouvelle artillerie. »

L'*Indépendant de la Moselle* annonce que M. le général Frossard se trouvait, il y a quelques jours, à Metz, où il a visité les fortifications. Le général est parti ensuite, dit-on, pour Strasbourg.

Il paraîtrait que l'emplacement de nos forts détachés, ajoute l'*Indépendant*, n'est pas encore définitivement fixé par le Comité des fortifications.

Nous lisons dans la *Presse* :

On assure que M. Nigra a remis, il y a trois jours, au ministre des affaires étrangères une note de son gouvernement relative à la question romaine.

Ce diplomate est parti pour Biarritz, où il doit renouveler les déclarations qu'il avait été chargé de faire à M. de Moustier.

M. de La Valette, qui avait quitté Paris samedi pour ses terres de la Dordogne, s'est rendu à Biarritz, où, d'après la *Patrie*, il avait été mandé par l'empereur.

M. Rouher a quitté Paris, comme nous l'avons annoncé, pour se rendre à la résidence impériale.

Parmi les personnages politiques qui sont déjà à Biarritz, on nomme le maréchal Niel, M. Fould et M. Frémy.

LES DÉMENTIS.

Le *Moniteur* dément dans les termes suivants les bruits alarmants qui avaient couru mercredi à la Bourse, et que nous avons démentis nous-mêmes :

« Des bruits entièrement controuvés ont été aujourd'hui mis en circulation à Paris, et spécialement à la Bourse. Il est déplorable que le crédit public puisse être influencé par de pareilles manœuvres. Le gouvernement a immédiatement invité l'autorité judiciaire à ouvrir une instruction pour rechercher les auteurs de ces fausses nouvelles. »

Comme nous l'avons prévu, malgré les démentis donnés par le gouvernement aux bruits erronés qu'on se plaît à répandre, il y a eu aujourd'hui recrudescence de nouvelles destinées à impressionner l'opinion.

On a encore parlé d'une insurrection à Rome et de la fuite du souverain pontife. A l'heure où nous mettons sous presse, aucune dépêche d'Italie ne permet de supposer ces faits qui, s'ils étaient vrais, seraient certainement connus par des sources plus authentiques que les correspondances de banquiers et de spéculateurs qu'on faisait circuler à la Bourse.

Il n'y a rien de vrai dans le prétendu traité d'alliance offensive et défensive que, depuis deux jours, on dit avoir été conclu tantôt entre la France et l'Italie, tantôt entre l'Italie et la Prusse.

Il n'y a rien de vrai dans les prétendues réclamations que l'on dit avoir été adressées par le cabinet de Florence à celui de Paris.

Il n'y a rien de vrai dans le bruit qu'une nouvelle circulaire aurait été envoyée par le gouvernement français à ses agents à l'étranger pour répondre, dans des termes menaçants, à la circulaire de M. de Bismark.

Il n'est pas vrai, comme l'a annoncé un journal du soir, que MM. le maréchal Niel et l'amiral Rigault de Genouilly aient eu de longues conférences avec l'empereur à Biarritz. Les ministres de la guerre et de la marine ne sont pas allés à la résidence impériale.

Il n'est pas vrai que le prince Napoléon ait quitté Paris pour se rendre auprès de l'empereur.

Enfin, ne pouvant plus provoquer des inquiétudes sur la santé de l'empereur, on a dit que M. de La Valette, ministre de l'intérieur, était très-gravement malade. Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'en est rien.

— Qui dà ! l'ami.

— Dame, j'ai toujours un nom de vrai chrétien, moi, je m'appelle, comme mon père, Jacques Rinceau.

— Ah ! tu t'appelles Rinceau ! eh bien, je vais te mettre en compagnie d'une rincée. »

Ce disant, Maubert saisit une gaule, et poursuivit l'aide-jardinier jusqu'au bout du jardin en rabattant les coutures de sa veste.

Rinceau parvint enfin à s'esquiver, courut chez lui, se frotta les épaules avec de la graisse de blaireau, souveraine, dit-on, pour toutes sortes de contusions. Puis, le soir même il alla porter plainte à Mme d'Arsoix.

« Que voulez-vous, mon ami, répondit la baronne, je suis très-fâchée de cela; mais peut-être aviez-vous en quelques torts vis-à-vis de Maubert ? »

— Non fait, madame, des torts, point du tout. Même que j'ai parlé à M. Maubert ben honnêtement. Et lui, i m'a gaulé ! enfin d'ailleurs que ça me sonnait sur le corps !... c'est pas des manières ça tout de même : et, sinon le respect que j'ai pour madame la baronne, je ferais du bruit à mon tour.

— Allons, allons, Jacques, voici vingt francs

pour vous acheter une veste neuve, et oubliez cette petite affaire. »

Jacques se confondit en remerciements et jura qu'il ne soufflerait mot.

« Bah ! se disait-il en sortant, je n'ai pas reçu vingt coups : à un franc la pièce, j'en recevrais ben trente par semaine. Mais ça n'empêche qu'à la fin, si je pouvais attraper c't' Maubert-là, au coin d'un bois, je lui revaudrais tout d'un seul abattage. J'sais pas s'i trouverait quéqu'un après, pour lui payer ma gaulée. »

Des événements de ce genre arrivaient fréquemment. Mme d'Arsoix accommodait toujours les choses. Parfois le bruit des incartades de Maubert parvenait jusqu'au salon.

« Comment pouvez-vous garder un pareil homme, chère madame ? disaient à la châtelaine ses amis les plus autorisés. »

— Que voulez-vous, répondait-elle, Maubert est insoutenable, j'en conviens; mais sa fidélité, son attachement pour mon malheureux beau-frère m'obligent à fermer les yeux. Si Antoine eût vécu, Maubert avait un sort assuré. Antoine nous a été enlevé; j'ai recueilli l'héritage avec ses bénéfices, je ne puis en repousser les charges : non, il y a

là un devoir. J'ai supporté, je supporterai Maubert. »

Toutefois la charge devint, à la fin, tellement lourde que, pour éloigner de l'intérieur un homme si incommode, Mme d'Arsoix, sans enlever à Maubert l'office de majordome, lui confia celui de garde général qui convenait infiniment mieux à ses goûts.

En même temps, Lisa fut mise en pension chez les Ursulines, à Vire. Puis, chose assez singulière, sur la demande de Mme d'Arsoix, Maubert eut l'autorisation d'aller voir de temps en temps la jeune fille. A quel titre ? — il n'était ni parent ni ami, — à titre de mandataire de la baronne.

Lisa n'aimait pas le garde général, et recevait ses visites avec une contrainte évidente. Celui-ci, de son côté, semblait embarrassé en présence de Lisa, ne trouvait pas un mot à dire, et se retirait au bout de cinq minutes. Malgré cela, sans se décourager, il revenait tous les deux mois fort régulièrement.

A l'époque des vacances que Lisa passait à Cerqueux, on voyait Maubert venir dans le jardin aux heures de la promenade; il trouvait moyen de s'approcher de Lisa, lui demandait de ses nou-

velles et disparaissait ensuite. Devenu, du reste, de plus en plus bargneux et maussade, il abordait rarement les gens; d'une avidité insatiable, il chassait beaucoup; vendait le gibier, interdisait aux gardes, ses inférieurs, de tirer un coup de fusil, et querelait Mme d'Arsoix lorsqu'elle avait l'audace de permettre à quelqu'un de ses invités de chasser sur les domaines de Cerqueux. Cet homme était insupportable; mais on l'avait supporté dix ans, on le supporterait dix autres années.

Pendant ce dernier laps de temps, Lisa avait fait toutes ses classes de pension. Elle revint à Cerqueux. Là, sa situation n'était pas facile à définir. Compagne de Flavie, ni tout-à-fait son égale, ni précisément son inférieure, elle semblait soumise à deux influences contraires : tantôt on l'abaissait en la chargeant d'une sorte de surintendance domestique, tantôt on la relevait en l'admettant au salon. Constante avec elle-même en toute autre chose, Mme d'Arsoix n'avait pas de règle de conduite fixe vis-à-vis de Lisa. Parfois elle humiliait la pauvre jeune fille par quelque allusion sanglante au malheur de sa naissance, parfois elle semblait redouter de lui faire des chagrins trop apparents; elle la traitait alors avec une bonté relative. « Mon Dieu, disait-elle en-

Voilà bien des démentis que chacun, en allant aux informations sérieuses, pourrait donner lui-même aux faiseurs de nouvelles à sensation. Mais nous n'espérons pas qu'ils suffisent à arrêter les efforts des alarmistes ni les manœuvres des spéculateurs. Ce n'est qu'au bon sens public qu'il faut faire appel. Vous écouterait-il ?

(La France.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le Phare de la Loire a reçu le Communiqué suivant :

Le Phare de la Loire, dans son numéro du 1^{er} septembre, annonce d'après l'Indépendance que les préfets ont envoyé à tous les sous-préfets et à tous les maires une circulaire datée du 10 septembre, pour les avertir que les troupes en garnison vont se livrer à des exercices d'une armée en campagne, à des marches, des contre-marches, etc.

Les sous-préfets et les maires, ajoute le même journal, doivent veiller à ce qu'aucun obstacle ne soit apporté à ces manœuvres de troupes.

Cette nouvelle est absolument inexacte.

(Communiqué.)

Des poursuites judiciaires sont en ce moment dirigées contre quatre journaux : le Nain Jaune, le Soleil, le Phare de la Loire et le Courrier de l'Algérie.

Divers journaux assurent que la loi sur l'organisation militaire viendra en discussion au mois de novembre, par cette raison que le contingent annuel pour 1868 n'a pas été voté.

M. de Moustier est toujours, dit-on, à la veille de céder sa place à M. Drouyn de Lhuys.

On assure que M. Thiers, qui achève sa légation sur les bords de la Seine, à quelques lieues de Paris, y prépare deux grands discours, l'un politique sur l'état général de l'Europe par suite des fautes de la politique française, l'autre sur l'ensemble de notre situation financière par suite de l'exagération de tous les travaux de luxe et de la précipitation de toutes les entreprises : « Chaque chose peut être bonne en soi, dit l'illustre homme d'Etat, mais le vice est de vouloir tout faire à la fois. »

Il a été question de grandes fêtes que les députations provinciales de la Lorraine prépareraient, disait-on, à l'occasion de la prochaine arrivée à Nancy de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé il y a plusieurs semaines, dit le Memorial diplomatique, leurs Majestés ne feront que passer une nuit à Nancy, et, dès le lendemain matin, après avoir visité les tombeaux des anciens ducs de Lorraine, elles continueront leur voyage vers

Paris, où elles arriveront entre quatre et cinq heures du soir. C'est assez dire que pendant la courte durée de leur séjour à Nancy il ne saurait être question de fêtes organisées en leur honneur par les députations provinciales.

Le sultan a envoyé cinq chevaux en présent au roi Victor-Emmanuel.

On lit dans l'Echo de Fourvière :

« L'administration des mines d'Anzin vient de donner son couronnement à la mesure intelligente et sage qu'elle a prise il y a quelques mois environ. Une prime d'encouragement fut alors accordée aux ouvriers pour le travail du lundi. Ce n'était là, comme chacun l'espérait, qu'un acheminement vers une décision plus radicale. Aujourd'hui, nous le proclamons avec joie, le pas décisif a été fait. Depuis le 16 septembre dernier, le chômage du dimanche dans les fosses de la compagnie d'Anzin est un fait accompli. L'administration a fait une noble et belle chose en rendant à ses ouvriers leur liberté le jour du Seigneur. Nous ne pouvons que la féliciter de sa décision, au nom de la religion, de la famille, de la morale et de l'humanité. Puisse-t-elle avoir dans nos autres centres d'industrie des imitateurs ! »

L'Italie rappelle qu'en quelques mois l'Europe a vu douze congrès aussi différents par leurs buts que par leurs résultats. Elle les énumère ainsi :

1^o Congrès catholique à Rome pour les fêtes du centenaire de saint Pierre ; 2^o Congrès diplomatique à Londres pour la question du Luxembourg ; 3^o Congrès de souverains à Paris pour l'Exposition universelle ; 4^o Congrès panslaviste à Moscou pour rendre toute l'Europe cosaque ; 5^o Congrès international pour l'unité des monnaies ; 6^o Congrès impérial à Salzbourg pour établir une alliance austro-française ; 7^o Congrès ouvrier à Lausanne pour l'association internationale des travailleurs ; 8^o Congrès à Paris pour donner des secours aux blessés en temps de guerre ; 9^o Congrès catholique à Malines en Belgique ; 10^o Congrès catholique à Innsbruck, dans le Tyrol allemand ; 11^o Congrès de la paix à Genève ; 12^o Congrès statistique de Florence.

Le président du comité de la paix, M. Jolissaint, désespérant d'amener une liaison quelconque entre les diverses races démocratiques qui ont figuré au congrès de la paix, a fini par donner sa démission de président du comité permanent, institué pour entretenir la concorde entre les diverses nations du globe. Le successeur élu de M. Jolissaint est M. Vogt, professeur de jurisprudence à Berne.

Il paraît que l'Exposition ne portera pas profit à tout le monde. Certes, si quelqu'un avait chance de faire fortune au Champ-de-Mars, c'était assurément le restaurateur Gousset, qui avait desservi la table des rois et des princes, M. Gousset, dont l'établissement,

jusqu'en août dernier, était toujours encombré d'une clientèle choisie. Eh bien ! le Journal de Paris, et après lui, le Courrier français, le Monde, annoncent que M. Gousset dépose son bilan avec un million cinq cent mille francs de déficit.

Un nouvel empoisonnement par la belladone nous est signalé de Beauclair, dit le Courrier de Verdun. Ce douloureux événement est accompagné de circonstances qui font frémir, si l'on songe aux funestes conséquences qui pouvaient s'ajouter à un malheur déjà bien grand.

Le 17 de ce mois, le sieur Rouyer, aubergiste à Beauclair, accompagné d'un de ses enfants et d'un homme de peine, le nommé Joisin, se rendait dans une coupe de bois de Beaufort. Ce dernier, ayant aperçu une plante de belladone, qu'il ignorait renfermer des principes vénéneux, en coupa une tige chargée de fruits nombreux, en mangea et en présenta à ses compagnons, qui, comme lui, les trouvèrent excellents.

La pensée d'être agréable à ses autres enfants traversa alors l'idée de Rouyer ; il choisit une des plus belles tiges de la plante, et, de retour chez lui, la donna à ses deux petites filles, dont la plus jeune était âgée de près de trois ans. Ces enfants mangèrent une certaine quantité de baies de belladone qui, comme nous l'avons dit déjà, tout en recelant un poison souvent mortel, ont une saveur agréable.

La nuit se passa sans accident ; mais le lendemain matin, lorsque la femme Rouyer s'approcha du berceau de sa plus jeune enfant, elle s'aperçut avec stupéfaction que son visage était blême et ses mains glacées.

Au cri de terreur qu'elle poussa, son mari accourut, et bientôt ils acquirent la triste réalité de la mort de leur enfant. Un horrible doute se présenta alors à leur esprit : le même sort était peut-être réservé à leurs autres enfants ! Il n'en fut rien heureusement, grâce aux soins d'un médecin mandé tout aussitôt, et qui put à temps encore leur administrer un contre-poison.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le train de plaisir est rentré jeudi soir à Saumur, ramenant, presque morts de fatigues, tous nos concitoyens. Beaucoup du reste n'avaient pu résister jusqu'au bout et étaient revenus dans le courant de la semaine. D'autres en ont pris plus à leur aise, et ils prolongent leur séjour à Paris. Aussi ce train était-il moins nombreux à l'arrivée qu'au départ. C'est du reste le sort de toutes les expéditions de ce genre. Aujourd'hui, chacun raconte, auprès du feu, les divers épisodes dont il a été témoin ou victime ; il en est de fort plaisants, paraît-il.

ment dûs. La seconde, apportée un beau matin dans le pan du manteau d'un obscur serviteur, devait chaque jour payer, argent comptant, sa place précaire à un foyer étranger. Riche, heureusement, d'une richesse qui passe toutes les autres, elle payait en bas d'affabilité sans abjection, en haut de modestie sans servilité ; sa douceur lui valait le respect, sa bonne grâce lui conciliait la sympathie : on admirait Flavie, on aimait Lisa.

L'une et l'autre avaient reçu toute l'instruction qui sied aux femmes du monde. Les arts d'agrément, il est vrai, ne figuraient pas sur le programme d'études suivi chez les Ursulines à Vire ; mais Lisa, trouvant fréquemment à Cerqueux l'occasion d'assister aux leçons qu'on donnait à Flavie, en profita finalement autant qu'elle. Ainsi, élevées à même école, les deux amies savaient les mêmes choses..., les mêmes petites choses. Sur un point seulement, mais en matière grave, un enseignement très-différent avait été déposé dans leur âme : elles ne comprenaient pas de la même façon le devoir et la vertu. La naïve pensionnaire rattachait l'idée du devoir à une règle supérieure clairement tracée, tandis que la fille de Mme d'Arsoix n'avait à cet égard que des idées confuses. Lisa croyait que la vertu germe dans

le cœur et s'y développe avant de s'épanouir au dehors ; Flavie supposait que la vertu brille seulement à la surface et n'est que le juste renom d'une conduite sagement ordonnée. Pour affronter les orages de la vie, l'une avait les yeux fixés sur l'étoile polaire de la foi ; l'autre ne poursuivait que les lueurs fugitives du bonheur apparent.

Ceci, après tout, est affaire dont on s'inquiète peu dans le monde. Bien curieux seraient les gens qui voudraient pénétrer dans le secret des consciences pour y constater tel ou tel degré de lumières ou de ténèbres. Là n'est pas la question, et surtout quand il s'agit de fille à marier : on va chez le notaire et aux hypothèques ; puis, si le moral paraît solide, on se fait présenter. Voire il n'est pas toujours besoin de ces informations préliminaires ; parfois fortune et beauté reluisent au grand soleil.

Certes, il en était bien ainsi de l'héritière de Cerqueux. Qui ne savait, en toute la province, que Mlle Flavie d'Arsoix, la belle de Normandie, comme on l'appelait, aurait un million en mariage et deux autres millions plus tard ? Aussi les prétendants étaient nombreux. Beaucoup sondaient le gué ; puis, trouvant l'eau trop profonde, se retiraient par prudence. Quelques-uns se hasardaient ; on leur faisait

Nous avons eu hier une température excessivement froide. Le ciel est resté presque constamment couvert ; à 3 heures et demie du soir, une nuée a passé sur la ville et a laissé tomber de grosses gouttes d'eau, mêlées de neige et de grêle ; la formation de l'une ou de l'autre était incomplète.

C'était un signe certain, disait-on, de gelée pour la nuit suivante. Mais cette prévision ne s'est pas réalisée : le ciel s'est couvert longtemps avant le lever du soleil, et la température d'aujourd'hui est plus douce.

Nos vendanges ne sont pas encore commencées ; quelques propriétaires songent à faire un premier choix la semaine prochaine.

La deuxième portion du contingent de la classe de 1866 ne devant se réunir dans les dépôts d'instruction qu'au commencement du mois de novembre, les militaires de ces dépôts (officiers et troupe) qui sont en congé et qui devaient être rentrés le 1^{er} octobre, sont autorisés à prolonger leur absence jusqu'au 31 du dit mois.

MM. les généraux commandant les divisions ou subdivisions régulariseront les titres de ces militaires.

Le Bulletin des actes administratifs contient une circulaire relative aux réunions des compagnies et subdivisions de sapeurs-pompiers, en dehors des cas d'urgence nécessitant un service de secours ou d'ordre public.

Aux termes des articles 5 et 6 du décret du 11 janvier 1852, les sapeurs-pompiers ne peuvent être réunis hors du territoire de leurs communes respectives, sans une autorisation du préfet ou du sous-préfet. Pour les convocations faites dans la commune même, les chefs de corps doivent se concerter avec l'autorité civile c'est-à-dire le maire et, au besoin, le préfet ou le sous-préfet.

« S'il s'agissait d'une réunion hors du département, il appartiendrait au ministre, sur l'avis des préfets, d'accorder ou de refuser aux compagnies l'autorisation de se déplacer. »

Le préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur, donne avis que le dépôt de remonte a encore à acheter 100 chevaux de trait de l'âge de 4 à 8 ans, et de la taille de 1^m 48 à 1^m 54.

Les réceptions auront lieu au dépôt, le mardi et le samedi de chaque semaine, à huit heures du matin, pour les marchands, et tous les jours de neuf heures à dix heures pour les éleveurs.

M^{re} de Mérode, ancien ministre des armes du gouvernement pontifical et archevêque de Mitylène, se trouve en ce moment au Louroux-Béconnais. Le vénérable prélat est allé rendre visite à M^{me} de Lamoricière.

à qui n'échappe-t-il pas des paroles irréfutables ? J'ai tout fait pour cette enfant ; je ne puis que tel ou tel mot ne couvre son front de rou-

Flavie était beaucoup moins irrégulière dans ses rapports avec sa compagne. Incapable de l'apprécier à sa valeur, elle avait cependant besoin d'elle, et lui témoignait de l'amitié, une amitié sans chaleur et sans abandon, mais toujours égale. En cela, d'ailleurs, elle n'avait pas grand mérite, Lisa était incontestablement aimable. Pour la haïr il eût fallu un motif bien arrêté d'avance. Entre les deux jeunes filles aucun motif sérieux de rivalité ne pouvait exister. La palme de beauté appartenait sans conteste à Flavie ; chez elle les proportions académiques, l'ampleur de la taille, la régularité des traits approchaient du parfait. Plus frêle, blonde, la tête un peu penchée, comme une fleur délicate, le regard calmement doux et profond, Lisa brillait moins qu'elle ne plaisait. Flavie était belle dans toute l'acception du mot ; Lisa n'était que charmante. La première, saluée, dès ses premières années, comme une de celles qui régneraient dans le monde par leur beauté et de fortune, n'avait qu'à recevoir avec bénignité des hommages trop légitime-

entendre courtoisement que le temps des grandes décisions n'était pas encore venu.

Mais qui donc attendait-elle, Mme d'Arsoix ? — Un prince ou un banquier ? — non : un jeune homme presque sans fortune. Nommons-le sans préambule : ce jeune homme, choisi entre tous, s'appelait Adrien de la Roche-Léhan. Mais avant de le faire mieux connaître, il faut quitter Cerqueux, et nous rendre au château de la Roche-Léhan : une lieue à faire à travers bois et prairies dans le plus beau pays du monde.

(La suite au prochain numéro.)

LES FRANCS-MAÇONS

CE QU'ILS SONT,

CE QU'ILS FONT, CE QU'ILS VEULENT,

Par M^{re} DE SÉGUR.

Cet ouvrage en est à sa 5^e édition.

Prix : 40 c.

Chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean.

Eau à détacher. — On prépare, ainsi qu'il suit, une excellente eau à détacher : on met dans une terrine vernissée un litre d'eau tiède, et on y fait dissoudre 60 grammes de savon blanc coupé en petits morceaux, et 60 grammes de soude de bonne qualité. Quand la dissolution est complète, on y ajoute deux cuillerées de fiel de bœuf purifié et un peu d'essence de lavande. On agite le tout : on passe au travers d'un linge, et l'on conserve la liqueur dans une bouteille bien bouchée. Quand on veut se servir de l'eau à détacher, on en verse une petite quantité sur la tache, on frotte avec une brosse, et on lave avec de l'eau tiède toutes les parties de l'étoffe que la préparation a pu toucher. Cette préparation enlève très-bien les taches grasses et huileuses.

Nettoyage des dorures. — Les objets en cuivre doré se nettoient très-bien avec de l'eau dans laquelle on a dissous du savon. Quand le liquide va bouillir, on les plonge dans le bain et on les y maintient quelque temps en les frottant avec une brosse douce.

Aussitôt qu'on les a retirés, on les met dans l'eau pure, qui est bouillante; on les brosse de nouveau pour les débarrasser du savon qui a pu s'attacher à leur surface; on les fait sécher à l'air sans les essuyer, et on les frotte partout, excepté sur les parties mates, qui ne doivent pas être touchées, soit avec une peau de gant, soit avec un linge fin.

AVIS ADMINISTRATIF.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, en exécution des articles 5 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis qu'il vient d'acquérir, au nom de la commune, pour entrer dans la voie publique, par suite d'alignement, une parcelle de terrain, d'une contenance de 25 mètres 92 centièmes superficiels, dépendant d'un plus grand morceau, situé en cette ville, rue Saint-Lazare, section F, n° 166 du plan cadastral, appartenant au sieur Commeau (Jacques), maçon, rue Haute-Saint-Pierre, moyennant la somme de cent vingt-neuf francs soixante centimes.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur cette indemnité sont priées de se faire connaître au secrétariat de la Mairie, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avis, faute de quoi elles seront, passé ce délai, déchues de leurs droits à cette indemnité. (Loi du 3 mai 1841, art 21.)

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 3 octobre 1867.

Le Maire,
CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les nouvelles reçues de Rome, dit la France, donnent le plus complet démenti aux bruits alarmants qu'on s'obstinait à répandre.

A Rome, la tranquillité n'a pas été troublée un seul instant, et l'attitude de la population est de plus en plus contraire à tout mouvement insurrectionnel.

Quelques bandes isolées parcourent encore la campagne-frontière; mais elles sont en très-petit nombre et, ne trouvant de concours nulle part, elles se dispersent en quelque sorte d'elles-mêmes.

D'un autre côté, on lit dans l'Opinion nationale :

« Nous annonçons, sous la plus grande réserve, qu'à Rome a commencé une agitation qui semble vouloir prendre de grandes proportions, et que probablement les troupes pontificales, dans le cas d'un soulèvement impossible se concentreront à Transtevere, dans le voisinage du Vatican. »

Nous lisons dans l'Italie, de Florence :
« Les nouvelles qui nous arrivent de l'Etat pontifical font toujours prévoir l'imminence d'un mouvement à Rome. On va même jusqu'à dire que la semaine ne s'écoulerait pas sans de graves événements. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 6 octobre 1867, à midi,

- 1° UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 11.
 - 2° UNE MAISON, sise quai de Limoges, n° 158.
 - 3° UNE PETITE PROPRIÉTÉ, à Beaulieu, commune de Dampierre.
 - 4° Et UN VERGER, renfermé de murs, sis à Beaulieu.
- (Voir, pour plus de renseignements, les placards affichés.)
S'adresser, pour tous renseignements, au notaire. (480)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

TROIS FERMES

Sises arrondissement du Blanc (Indre),

De la contenance totale de 240 hectares environ, d'un seul tenant. — Bail authentique. — 4.300 francs nets de tous frais. — Vue sur un lac de 200 hectares; pêche et navigation sur le lac. — Chasse à courre et à tir. — Gibier d'eau, de bois et de plaine.

S'adresser, pour les renseignements :

- A M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur;
- A M^e NEVEU, notaire à Angers;
- A M^e GALIN, notaire à Paris;
- Et, pour visiter, à M^e JACQUEMIN, notaire au Blanc (Indre). (477)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

LA MAISON

DE M. REVELIÈRE,

Occupée par M. Dufour, huissier, rue des Payens.
S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

TRÈS-BEAU JARDIN

AVEC PIÈCE D'EAU,

Situé en face de la gare des marchandises.
S'adresser à M. NANCEUX. (460)

A CEDER

DE SUITE,

UNE TRÈS-BONNE BOULANGERIE

Riche clientèle,

Dans un bon quartier de la ville de Tours, faisant cinq à six fournées presques tout pain de fantaisie.

S'adresser à M. PHILIPPE, huissier à Tours, rue de la Guerche, 10.

A CEDER

UN

FONDS DE BOULANGERIE

A Saint-Florent, près Saumur.

S'adresser à M. ROGEEAU. (453)

Etude de M^e PORCHÉ, commissaire-priseur à Angers, rue des Cordeliers, n° 4.

VENTE

AUX ENCHÈRES,

Pour cause de cessation de commerce,

DE

TOUT LE MATÉRIEL

ET

DES VINS

Garnissant le café VÉRITÉ,

Sis à Angers, dans le Mail,

Le mardi 15 octobre 1867, et jours suivants, à midi, par le ministère de M^e PORCHÉ, commissaire-priseur.

ON VENDRA :

Le mardi 15, — 2 grandes glaces de 3 mètres de hauteur sur 2 mètres de largeur, 41 glaces de 2 mètres de hauteur sur 1 mètre 20 centimètres de largeur, 5 beaux billards et leurs accessoires, pendules, tables et comptoirs avec dessus en marbre, banquettes garnies, chaises en rotin, tabourets, poêles et leurs tuyaux, pompes à bière, 120 couverts, service de table et garniture de comptoir en ruoltz, nappes de toutes grandeurs, plusieurs grandes tables, dont une de 100 couverts, montres vitrées, etc., etc.;

Le mercredi 16, — 3.000 bouteilles de vins rouge et blanc, récoltes de 1858, 1864 et 1865; une barrique de vin rouge de Saint-Emilion, récolte de 1858; vins rouge et blanc ordinaires en barriques, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Administration des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École impériale de cavalerie de Saumur.

Le samedi 12 octobre 1867, à l'heure de midi, sur la place du Chardonnet, il sera procédé, par M. le Receveur des Domaines à Saumur, à la vente aux enchères publiques de dix-sept chevaux réformés, provenant des escadrons de l'École de cavalerie.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.

Saumur, le 4 octobre 1867.

Le Receveur des Domaines, PARISOT. (521)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 6 octobre 1867, à midi, au Pont-Fouchard, au domicile et après le décès de M^{me} LECÈVRE-MARTIN.

On vendra :

Deux lits garnis, 6 couettes, 24 draps, autres bons linges, garde-robe d'homme et de femme, tables, armoires, chaises et quantité d'autres objets, (522)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Sise à Saumur,

Rue du Palais-de-Justice,

Actuellement occupée par M. de Boille.

S'adresser à M. DE BOILLE. (525)

A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur,

Rue Haute-Saint-Pierre,

Cave, écurie, remise, cour et jardin.

Entrée en jouissance de suite.

UNE AUTRE MAISON

Rue du Portail-Louis,

Occupée par M. Dézy.

Entrée en jouissance à la Saint-Jean 1868.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE CHAMBRE, rue Saint-Nicolas, au-dessus de chez M. Menard.

UNE PORTION DE MAISON, rez-de-chaussée, cave et grenier, rue du Pavillon.

UNE CAVE, rue de Fenet.

S'adresser à M. GIRARD-ROUSTEAUX, place de la Grise. (435)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Le CAFÉ RÉGULIER, rue Daillé, occupé par M. CHAUDRON.

S'adresser à M^{me} veuve TREMBLIER.

M^{me} V^e PERARE, rue du Puits-Neuf, maison Meunier, a l'honneur d'informer qu'elle tient toujours en dépôt l'excellente **Pommade de la veuve Farnier, pour LES YEUX.** (518)

A LA VILLE DE PARIS.

On demande un apprenti pour le commerce. (425)

Changement de Domicile.

Le dépôt de **Cartouches extinctrices**, qui était rue Saint-Nicolas, 41, est transféré, depuis le 24 juin 1867, rue Haute-Saint-Pierre, 13. (515)

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOEL, ETC.

Mise en vente de la 12^e édition de

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; du PRÉCIS DE LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8° de 824 pages. Prix : 7 fr. 50 c. pour Paris; Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 3 OCTOBRE.			BOURSE DU 4 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 90	»	»	68 40	»	50
4 1/2 pour cent 1852.	98	»	25	98	»	»
Obligations du Trésor.	467 50	»	»	466 25	»	1
Banque de France.	3320	20	»	3320	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1240	5	»	1270	30	»
Crédit Foncier colonial.	550	»	30	550	»	»
Crédit Agricole.	582 50	»	17 50	600	17 50	»
Crédit industriel.	610	»	10	617 50	7 50	»
Crédit Mobilier (estamp.).	165	»	»	175	10	»
Comptoir d'esc. de Paris.	642 50	7 50	»	647 50	5	»
Orléans (estampillé).	860	10	»	880	20	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1125	5	»	1137 50	12 50	»
Est.	532 50	»	1 25	540	7 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	852 50	»	3 75	880	27 50	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	515	5	»	525	10	»
Ouest.	550	10	»	552 50	2 50	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1490	»	30	1507 50	17 50	»
Canal de Suez.	245	15	»	255	10	»
Transatlantiques.	290	»	10	290	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	45 25	»	45	46 50	1 25	»
Autrichiens.	460	10	»	470	10	»
Sud-Autrich.-Lombards.	350	»	10	367 50	17 50	»
Victor-Emmanuel.	50	»	»	50	»	»
Romains.	45	»	»	47 50	2 50	»
Crédit Mobilier Espagnol.	165	5	»	170	5	»
Saragosse.	80	»	»	85	5	»
Séville-Xérès-Séville.	23	»	»	23	»	»
Nord-Espagne.	58 75	1 75	»	67 50	8 75	»
Compagnie immobilière.	83 75	»	1 25	92 50	7 50	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	316 25	»	»	319	»	»
Orléans.	309	»	»	313	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	319 50	»	»	320	»	»
Ouest.	310	»	»	309 50	»	»
Midi.	304	»	»	306	»	»
Est.	311	»	»	312	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.